

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1978 B 07236 Numéro SIREN : 314 007 709 Nom ou dénomination : BANQUE CHABRIERES

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2022 sous le numéro de dépôt 71716

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0005 allée des mousquetaires 91070 bondoufle

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/12/2021

						Exercice N clos le, 31/12/2021			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
		Fonds commercial (1)		AH	90 000	AI		90 000	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	4 630 562	AK	4 348 537	282 025	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	267 225	AM		267 225	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles		AT	15 429 467	AU	11 730 912	3 698 555	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF	85 817 963	BG	1 975 362	83 842 601	
		Autres immobilisations financières*		BH		BI			
TOTAL (II)				BJ	106 235 217	BK	18 054 811	88 180 406	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM			
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY			
		Autres créances (3)		BZ	10 009 039	CA		10 009 039	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités		CF	179 290 755	CG		179 290 755		
	Charges constatées d'avance (3)*		CH	147 004	CI		147 004		
	TOTAL (III)		CJ	189 446 798	CK		189 446 798		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	295 682 015		1A	18 054 811	277 627 204	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0005 allée des mousquetaires 91070 bondoufle		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	90 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	4 348 537
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	267 225
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	11 730 912
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	1 975 362
		Autres immobilisations financières* BH	BI	83 842 601
	TOTAL (II) BJ		BK	18 054 811
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	10 009 039
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	179 290 755	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	147 004	
	TOTAL (III) CJ	CK	189 446 798	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1A	18 054 811
Renvois : (1) Dont droit au bail ;		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	
			Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0005 allée des mousquetaires 91070 bondoufle		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le, 31/12/2021		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (I) AH	AI	90 000
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	4 348 537
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	267 225
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	11 730 912
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	1 975 362
		Autres immobilisations financières* BH	BI	83 842 601
	TOTAL (II) BJ		BK	18 054 811
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	10 009 039
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD	CE	
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	179 290 755	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	147 004	
	TOTAL (III) CJ	CK	189 446 798	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	18 054 811	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)1^{er} EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 080 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 008 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	37 788 344
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 564 606
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	2 439 772
	TOTAL (I)	DL	55 880 722
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	1 248 860
	TOTAL (III)	DR	1 248 860
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 160
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	205 307 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 629 678
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 128 973
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 328 893
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	61 849
TOTAL (IV)	EC	220 497 622	
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	277 627 204	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 497 622
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)2^e EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	10 080 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 008 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	37 788 344	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 564 606	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	2 439 772	
		TOTAL (I)	DL	55 880 722
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	1 248 860	
	TOTAL (III)	DR	1 248 860	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 160	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	205 307 069	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 629 678	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 128 973	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	7 328 893	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	61 849	
	TOTAL (IV)	EC	220 497 622	
	Ecart de conversion passif*	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	277 627 204	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 497 622		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES		Néant ☐ *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	10 080 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 008 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	37 788 344
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 564 606
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	2 439 772
	TOTAL (I)	DL	55 880 722
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	1 248 860
	TOTAL (III)	DR	1 248 860
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 160
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	205 307 069
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 629 678
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 128 973
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Compte régul.	Autres dettes	EA	7 328 893
	Produits constatés d'avance (4)	EB	61 849
TOTAL (IV)		EC	220 497 622
Ecart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	277 627 204
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	220 497 622	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES							Néant ☐ *			
			Exercice N							
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	bicns *	FD		FE		FF			
		services *	FG	27 034 690	FH		FI	27 034 690		
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	27 034 690	FK		FL	27 034 690		
	Production stockée*							FM		
	Production immobilisée*							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)							FP	177 821	
	Autres produits (1) (11)							FQ	3 070	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	27 215 581	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*							FS		
	Variation de stock (marchandises)*							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							FW	14 394 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés*							FX	558 211	
	Salaires et traitements*							FY	2 695 298	
	Charges sociales (10)							FZ	1 120 232	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*					GA	1 797 003	
			– dotations aux provisions*					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*							GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions							GD	846 597
	Autres charges (12)							GE	1 683 091	
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	23 094 879	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								GG	4 120 702	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	3 189 997	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	2 760 511	
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO		
		Total des produits financiers (V)					GP	5 950 508		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							GQ	2 204 946	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	2 032 911	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT		
			Total des charges financières (VI)					GU	4 237 857	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								GV	1 712 651	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)								GW	5 833 353	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC
	Production vendue { biens *	FD		FE	FF
	services *	FG	27 034 690	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 034 690	FK	FL
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (1) (11)				FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX
	Salaires et traitements*				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION {	Sur immobilisations {			GA
		- dotations aux amortissements*			GB
		- dotations aux provisions*			GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GE
	Autres charges (12)				GF
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GI
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GJ
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN
	Différences positives de change				GO
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP
	Total des produits financiers (V)				GQ
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR
	Intérêts et charges assimilés (6)				GS
	Différences négatives de change				GT
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU
	Total des charges financières (VI)				GV
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	27 034 690	FH		FI	27 034 690	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	27 034 690	FK		FL	27 034 690	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	177 821	
	Autres produits (1) (11)					FQ	3 070	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	27 215 581
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	14 394 447	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	558 211	
	Salaires et traitements*					FY	2 695 298	
	Charges sociales (10)					FZ	1 120 232	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	1 797 003
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	846 597	
	Autres charges (12)					GE	1 683 091	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	23 094 879
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 120 702	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3 189 997	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 760 511	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	5 950 508	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 204 946	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 032 911	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 237 857	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 712 651	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 833 353	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	366 611	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 201	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	373 812	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	16 779	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	16 779	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	357 033	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	154 863		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 470 917		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 539 901		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 975 295		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	4 564 606	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	92 693
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Regularisation prorata de TVA			328 247		
Remboursement créances douteuses sur exercices antérieurs			32 562		
Remboursement FININDUS			5 741		
Autres produits exceptionnels			7 262		
Autres charges exceptionnelles		16 779			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES			Néant ☐ *		
			Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	366 611	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	7 201	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	373 812	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	16 779	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	16 779	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	357 033	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	154 863		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 470 917		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 539 901		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 975 295		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	4 564 606	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
		- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	92 693
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Regularisation prorata de TVA			328 247	
	Remboursement créances douteuses sur exercices antérieurs			32 562	
	Remboursement FININDUS			5 741	
	Autres produits exceptionnels			7 262	
	Autres charges exceptionnelles		16 779		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	366 611	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 201	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	373 812	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	16 779	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	16 779	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	357 033	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	154 863	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 470 917	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	33 539 901	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 975 295	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 564 606	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	92 693	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Regularisation prorata de TVA			328 247	
Remboursement créances douteuses sur exercices antérieurs			32 562	
Remboursement FININDUS			5 741	
Autres produits exceptionnels			7 262	
Autres charges exceptionnelles			16 779	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise

BANQUE CHABRIERES

Néant

*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	TOTAL II				KD	4 713 703	KE		KF	274 084		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 583 741	KW		KX	-1 366 820	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	212 546	LC		LD	0	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	16 796 287	LO		LP	-1 366 820		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	88 830 402	1U		1V	-3 012 439		
	TOTAL IV				LQ	88 830 402	LR		LS	-3 012 439		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	110 340 392	ØH		ØJ	-4 105 175			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		4		
INCORP.	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	TOTAL II		IO		LV		LW	4 987 787	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencs et am. des constructions		IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers		IU		MM	15 216 921	MN		MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	212 546	MT		MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	15 429 467	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		1Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	85 817 963	2G	
	TOTAL IV		13		NJ		NK	85 817 963	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK		ØL	106 235 217	ØM		

(ne pas reporter le montant des centimes)*

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	4 713 703	KE		KF	274 084	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	16 583 741	KW		KX	-1 366 820	
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	212 546	LC		LD	0	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	16 796 287	LO		LP	-1 366 820	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	88 830 402	IU		IV	-3 012 439		
TOTAL IV					LQ	88 830 402	LR		LS	-3 012 439		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	110 340 392	ØH		ØJ	-4 105 175		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	4 987 787	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	15 216 921	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	212 546	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG		NH	15 429 467	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés			II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	85 817 963		
TOTAL IV			I3		NJ		NK	85 817 963		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	106 235 217	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Nc pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES													Néant	*									
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations															
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste													
INCRP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ			D8			D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II			4 713 703			KE											
CORPORELLES	Terrains							KG			KH			KI									
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9																		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1																		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2																	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3																	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							16 583 741														
		Matériel de transport*																					
		Matériel de bureau et mobilier informatique				212 546																	
		Emballages récupérables et divers *																					
	Immobilisations corporelles en cours																						
	Avances et acomptes																						
	TOTAL III					16 796 287																	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G			8M			8T									
	Autres participations																						
	Autres titres immobilisés																						
	Prêts et autres immobilisations financières					88 830 402																	
	TOTAL IV					88 830 402																	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	110 340 392		ØH			-4 105 175									
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2022
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2021

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.
Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERESNéant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice. [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	3 936 888	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	3 936 888	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	13 381 606	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	17 318 494	ØP	ØQ	ØR

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERESNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et repris	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE	3 936 888	PF	PG	PH
TOTAL I	RK	3 936 888	RM	RN	RO
Terrains	PI		PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	13 381 606	QV	QW	QX
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	17 318 494	ØP	ØQ	ØR

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III	NL			NM			NO
Total (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ ***CADRE A****SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY	EL	EM	EN
Fonds commercial	RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE 3 936 888	PF 411 649	PG	PH 4 348 537
TOTAL I	RK 3 936 888	RM 411 649	RN	RO 4 348 537
Terrains	PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers QD 13 185 861	QE 1 378 638	QF 3 034 225	QG 11 530 274
corporelles	Matériel de transport QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier QL 195 745	QM 4 893	QN	QO 200 638
	Emballages récupérables et divers QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU 13 381 606	QV 1 383 531	QW 3 034 225	QX 11 730 912
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN 17 318 494	ØP 1 795 180	ØQ 3 034 225	ØR 16 079 449

CADRE B**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const. S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	Matériel de transport U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	Emballages récup. et divers W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES***

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 587	TM 0	TN	TO 587
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y 2 439 184	TP 0	TQ	TR 2 439 184
	TOTAL I	3Z 2 439 771	TS 0	TT	TU 2 439 771
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 487 392	5W 846 597	5X 85 129	5Y 1 248 860
	TOTAL II	5Z 487 392	TV 846 597	TW 85 129	TX 1 248 860
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06 2 439 991	07 2 295 882	08 2 760 511
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 2 439 991	TY 2 295 882	TZ 2 760 511	UA 1 975 362
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 5 367 154	UB 3 142 479	UC 2 845 640	UD 5 663 993
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE 846 597	UF 85 129	
		- financières	UG 2 295 882	UH 2 760 511	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	587	0	587
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	2 439 184	0	2 439 184
	TOTAL I	3Z	2 439 771	0	2 439 771
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	487 392	85 129	1 248 860
	TOTAL II	5Z	487 392	85 129	1 248 860
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	05
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	2 439 991	2 760 511	1 975 362
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	5 367 154	3 142 479	5 663 993
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	846 597	
		– financières	UG	2 295 882	
		– exceptionnelles	UJ		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X 587	TM 0	TN	TO 587
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y 2 439 184	TP 0	TQ	TR 2 439 184
	TOTAL I	3Z 2 439 771	TS 0	TT	TU 2 439 771
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V 487 392	5W 846 597	5X 85 129	5Y 1 248 860
	TOTAL II	5Z 487 392	TV 846 597	TW 85 129	TX 1 248 860
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisations financières (1) *	06 2 439 991	07 2 295 882	08 2 760 511
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B 2 439 991	TY 2 295 882	TZ 2 760 511	UA 1 975 362
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C 5 367 154	UB 3 142 479	UC 2 845 640	UD 5 663 993
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE 846 597	UF 85 129	
		– financières	UG 2 295 882	UH 2 760 511	
		– exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

[illegible]

Désignation

N° 2056

1/1

[illegible]

Désignation

1 / 1

Autres provisions réglementées

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation

1 / 1

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Désignation

1 / 1

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Désignation

1 / 1

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation

1 / 1

Autres immobilisations financières

[illegible]

Désignation

N° 2056

1/1

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	85 817 963	UR	85 817 963	US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX									
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	281 499		281 499					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193 653		193 653					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	81 394		81 394					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 529 085		9 529 085						
	Charges constatées d'avance	VS	147 003		147 003						
	TOTAUX			VT	96 050 597	VU	96 050 597	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	41 160		41 160						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	205 307 069		205 307 069						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 629 678		6 629 678						
Personnel et comptes rattachés		8C	593 323		593 323						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 911		87 911						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	447 739		447 739						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 328 893		7 328 893						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	61 849		61 849						
TOTAUX			VY	220 497 622	VZ	220 497 622					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP	85 817 963	UR	85 817 963	US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constatée) U0)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	281 499		281 499			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193 653		193 653			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	81 394		81 394			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 529 085		9 529 085				
	Charges constatées d'avance	VS	147 003		147 003				
	TOTAUX		VT	96 050 597	VU	96 050 597	VV		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac-	VL		
	(2)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		tés auprès des associés personnes physiques				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)	UP	85 817 963	UR	85 817 963	US			
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA							
	Autres créances clients	UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés	UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	281 499		281 499			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	193 653		193 653			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP	81 394		81 394			
	Groupe et associés (2)	VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 529 085		9 529 085				
	Charges constatées d'avance	VS	147 003		147 003				
	TOTAUX			VT	96 050 597	VU	96 050 597	VV	
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	41 160		41 160						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	205 307 069		205 307 069						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 629 678		6 629 678						
Personnel et comptes rattachés		8C	593 323		593 323						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	87 911		87 911						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	447 739		447 739						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 328 893		7 328 893						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L	61 849		61 849						
TOTAUX			VY	220 497 622	VZ	220 497 622					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021				
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	4 564 606		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 846		
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 740		
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB			
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	1 494 946	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	1 470 917		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		J8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		ZN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN				
				WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3			
TOTAL I					WR	7 538 055		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH		
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP		
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				WW		
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				XB		
						I6		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				WZ		
		Majoration d'amortissement*				XA		
		Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct ⁹ exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	2 072 762	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	5 465 293		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	0		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5 465 293	XO		

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	4 564 606	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 846	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 740	
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	0	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
	Amendes et pénalités						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	1 494 946	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IT	1 470 917		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposés au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU			
			Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3			
TOTAL I				WR	7 538 055		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *				WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU	2 072 762		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						
	Majoration d'amortissement*						
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				XI	5 465 293		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5 465 293		
				XJ	0		

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		N° ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2021			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	4 564 606	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	3 846	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	3 740	
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ	0	
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	1 494 946
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	1 470 917	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				ZN			
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				WN			
				WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
TOTAL I					WR	7 538 055	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV	
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WP	
		Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)				WW	
		Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				XB	
						I6	
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				WZ		
	Majoration d'amortissement*				XA		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)				XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB	Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD					
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH	2 072 762
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	5 465 293	XJ	0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL		XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	5 465 293	XO	

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	0	ZW
Provisions pour risques et charges *					
Provision pour charges de retraite			8X		8Y 15 129
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Provision sur créances clients			9D		9E 0
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
Prime pour objectif			9K	120 000	9L 53 800
Provisions non déductibles			9M	897 543	9N 1 306 047
Perte décote SEP			9P	0	9R 66 079
Provision pour risque clients douteux			9S	477 403	9T 631 707
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	1 494 946	YO 2 072 762
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	0 ZW
Provisions pour risques et charges *			
Provision pour charges de retraite	8X	8Y	15 129
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
Provision sur créances clients	9D	9E	0
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Prime pour objectif	9K	120 000 9L	53 800
Provisions non déductibles	9M	897 543 9N	1 306 047
Perte décote SEP	9P	0 9R	66 079
Provision pour risque clients douteux	9S	477 403 9T	631 707
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	1 494 946 YO 2 072 762
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise **BANQUE CHABRIERES**Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)

K4

Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)

K4bis

Nombre d'opérations sur l'exercice (2)

K4ter

Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)

K5

Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)

K6

Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)

YJ

Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)

YK**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées
sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice**ZT****III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles
pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis Al. 2 du CGI ***ZV****0****ZW**

Provisions pour risques et charges *

Provision pour charges de retraite

8X**8Y**

15 129

8Z**9A****9B****9C**

Provisions pour dépréciation *

Provision sur créances clients

9D**9E**

0

9F**9G****9H****9J**

Charges à payer

Prime pour objectif

9K

120 000

9L

53 800

Provisions non déductibles

9M

897 543

9N

1 306 047

Perte décote SEP

9P

0

9R

66 079

Provision pour risque clients douteux

9S

477 403

9T

631 707

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :**YN**

1 494 946

YO

2 072 762

↓
ligne WI↓
ligne WU**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	33 821 532	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserve légale ☐ Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 966 813		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	37 788 345		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	37 788 345			
					TOTAL II	ZH	37 788 345				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	202 742			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	92 374			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 047 187			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	12 052 144			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	14 394 447			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	59 110			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	499 102			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	558 212			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 085 591			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	331 431			
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	2 528 010			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%	
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. II (I au CGI))			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	33 821 532	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale	ZB					
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 966 813		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	0F	37 788 345		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	37 788 345				
							TOTAL II	ZH	37 788 345		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance					YT					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	202 742				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU	92 374				
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	2 047 187				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	12 052 144				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	14 394 447				
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	59 110				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	499 102				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	558 212				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	2 085 591				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	331 431				
DIVERS	— Montant brut des salaires *					0B	2 528 010				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					0S					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise BANQUE CHABRIERES										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	33 821 532	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	☐ Réserve légale ☐ Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 966 813		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	0F	37 788 345		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	37 788 345			
					TOTAL II	ZH	37 788 345				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance						YT				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8					XQ	202 742			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	92 374			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	2 047 187			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES					ST	12 052 144			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	14 394 447			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	59 110			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS					9Z	499 102			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	558 212			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	2 085 591			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	331 431			
DIVERS	Montant brut des salaires *						0B	2 528 010			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK				
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP									
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH				
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERESNéant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
	⑦	⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪		(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**

Néant ☐

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **BANQUE CHABRIERES**

Néant ☐

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

 Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERESNéant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERESNéant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
{	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	51	
Dont apprentis	YF	2	
Dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	18 630 040	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	18 630 040	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	426 741	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	426 741	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	12 969 771	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	12 969 771	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	6 087 010
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	6 087 010
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	18 630 040	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	51	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	51	
Dont apprentis	YF	2	
Dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	18 630 040	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	18 630 040	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	426 741	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	426 741	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	12 969 771	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	12 969 771	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	6 087 010
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	6 087 010	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	18 630 040	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	51	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : BANQUE CHABRIERES		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	51	
Dont apprentis	YF	2	
Dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	18 630 040	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	18 630 040	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	426 741	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	426 741	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	12 969 771	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	12 969 771	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	6 087 010
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	6 087 010	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	18 630 040	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	51	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BANQUE CHABRIERES

ADRESSE (voie) 0005 allée des mousquetaires

CODE POSTAL 91070

VILLE bondoufle

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ITM ENTREPRISES
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,00 Nb de parts ou actions
 Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES
 Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BANQUE CHABRIERES

ADRESSE (voie) 0005 allée des mousquetaires

CODE POSTAL 91070

VILLE bondoufle

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination ITM ENTREPRISES

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 99,00 Nb de parts ou actions

Adresse : N° 24 Voie RUE AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
BANQUE CHABRIERES		5 allée des mousquetaires	
SIRET	3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9	91070 bondoufle	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITE

Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--	--	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	5 465 293	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 15 %	
			PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées art. 238 quinquies	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ☐ dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : SAB (SOPRA BANKING)

Nom et coordonnées	ECF	Visur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du visur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BANQUE CHABRIERES

ADRESSE (voic) 0005 allée des mousquetaires

CODE POSTAL 91070

VILLE bondoufle

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 3 1 4 0 0 7 7 0 9 0 0 0 7 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BANQUE CHABRIERES

ADRESSE (voic) 0005 allée des mousquetaires

CODE POSTAL 91070

VILLE bondoufle

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse :	N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MAI 2022

* * *

Extrait du Procès-Verbal

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 votée par l'Assemblée Générale

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4 564 605,79 euros au compte Report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale :

✓ rappelle qu'il a été distribué, au titre des trois derniers exercices :

EXERCICES	DIVIDENDE DISTRIBUÉ PAR ACTION	ABATTEMENT DE 40 % (total)	PAS D'ABATTEMENT (total)
EXERCICE 2020	-	-	-
EXERCICE 2019	-	-	-
EXERCICE 2018	2 €	-	1 008 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

* * *

Pour extrait certifié conforme à l'original
La Directrice Générale
Madame Hélène de BOYNES

H. de Boynes

Banque Chabrières S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

RSM PARIS
26 rue Cambacérès
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Banque Chabrières S.A.
24 rue Auguste Chabrières
75015 Paris

A l'Assemblée générale de la société Banque Chabrières S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Chabrières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des risques, de l'audit et du contrôle interne.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes fournis par le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Revue de l'implémentation du CRRII et de la mise à jour du PPR/SREP 2021

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé d’audit n°1 : Estimation des dépréciations au titre du risque de crédit sur les opérations avec la clientèle points de vente et adhérents du Groupement des Mousquetaires

Risque identifié

La Banque Chabrières comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques avérés de pertes résultant de l’incapacité de ses clients, points de vente et adhérents, à faire face à leurs engagements financiers.

Comme indiqué dans la note 2.22. de l’annexe aux comptes sociaux, la banque calcule des dépréciations sur base individuelle, sur la base d’estimation de flux de recouvrement.

Nous avons considéré que les dépréciations sur les créances sur les points de vente et les adhérents, qui s’élèvent à 0,8 million d’euros au 31 décembre 2021, constituaient un point clé de l’audit en raison de :

- l’importance relative de ces financements au bilan ;
- la part significative du jugement de la banque dans l’estimation des flux de recouvrement.

Procédures d’audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour le suivi du risque de crédit, l’appréciation du risque de non-recouvrement et la couverture des pertes de valeur par des dépréciations ;
- tester l’efficacité opérationnelle des contrôles clés identifiés relatifs à ces procédures ;

- *apprécier le correct déclassement des encours et leur correcte dépréciation en fonction de l'antériorité des échéances impayées ou de l'état de la procédure judiciaire des points de vente*
- *tester, l'adéquation des dépréciations comptabilisées eu égard aux prévisions de flux de trésorerie futurs estimés par la banque ;*
- *examiner le caractère approprié des informations données dans la note 2.22 de l'annexe.*

Point clé d'audit n°2 : Estimation des dépréciations liées au risque de crédit sur les opérations avec la clientèle au titre des crédits à la consommation

Risque identifié

Comme détaillé dans la note 2.22 de l'annexe aux comptes annuels, les créances présentant un risque avéré de crédit font l'objet d'une dépréciation dont le montant est évalué à l'aide d'un modèle statistique qui, à partir de données historiques de recouvrement sur des portefeuilles de créances homogènes comparables à ceux de la banque, détermine les flux futurs attendus de ces créances.

Nous avons considéré que l'évaluation des dépréciations sur créances douteuses de la clientèle de détail, qui s'élèvent à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2021, constituait un point clé de l'audit en raison du recours au modèle statistique précité. En effet, la pertinence de l'évaluation des dépréciations dépend de la méthodologie appliquée, de son adéquation avec les normes comptables applicables en France et de la qualité des données historiques utilisées.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation du modèle mis en œuvre avec les normes comptables applicables telles qu'adoptées en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail. Nos travaux ont consisté à :

Au niveau du partenaire :

- prendre connaissance de la méthodologie mise en œuvre pour déterminer le montant des dépréciations ;
- prendre connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de déclassement et de calcul des dépréciations de ces créances ;
- tester par sondage la qualité des données historiques utilisées dans le modèle ;
- tester par sondage l'exactitude arithmétique des calculs réalisés pour déterminer les dépréciations ;
- tester par sondage la classification des encours ;
- analyser la cohérence des taux de dépréciation issus des modèles et vérifié leur correcte application dans les comptes au 31 décembre 2021.

Au niveau de l'entité :

- vérifier le rapprochement entre la provision calculée et la provision comptabilisée ;
- vérifier l'information financière fournie dans les notes annexes aux comptes annuels au titre de la dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Chabrières par votre assemblée générale du 7 octobre 2020 pour le cabinet RSM Paris et du 31 décembre 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet RSM Paris était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la 15^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la

société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne

Nous remettons au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des risques, de l'audit et du contrôle interne des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 13 mai 2022

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

RSM PARIS



Nicolas Wilfart

Signé électroniquement le 13/05/2022 par
Paul-Evariste Vaillant



Paul-Evariste Vaillant

Signé électroniquement le 13/05/2022 par
Ratana Lyvong



Ratana LYVONG

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'Euros)

Postes	ACTIF	Notes	31-12-21	31-12-20
1	Caisse, banques centrales, C.C.P.		25 578	13 460
2	Effets Publics & valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit	1	153 713	114 871
4	Opérations avec la clientèle	2	83 843	86 390
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	3	0	0
6	Actions & autres titres à revenu variable			
7	Participations & autres titres détenus à long terme			
8	Parts dans les entreprises liées	4	0	0
9	Crédit bail et location avec option achat	5	3 278	2 771
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	6	639	766
12	Immobilisations corporelles	7	421	655
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	8	1 947	1 556
16	Comptes de régularisation	9	8 209	5 555
	TOTAL ACTIF		277 627	226 024

BANQUE CHABRIERES SA

BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'Euros)

Postes	PASSIF	Notes	31-12-21	31-12-20
1	Banques centrales, C.C.P.		0	0
2	Dettes envers les établissements de crédit	10	41	81
3	Opérations avec la clientèle	11	205 307	165 269
4	Dettes représentées par un titre	12	0	0
5	Autres passifs	13	3 441	1 920
6	Comptes de régularisation	14	11 708	6 950
7	Provisions pour risques & charges	15	1 249	487
8	Dettes subordonnées		0	0
9	Fonds pour risques bancaires généraux		2 439	2 439
10	Capitaux propres	16	53 442	48 877
11	Capital souscrit		10 080	10 080
12	Primes d'émission		0	0
13	Réserves		1 008	1 008
14	Ecart de réévaluation		0	0
15	Provisions réglementées		1	1
16	Report à nouveau (+/-)		37 788	33 822
17	Résultat de l'exercice (+/-)		4 565	3 967
18	Résultat en instance d'affectation		0	0
	TOTAL PASSIF		277 627	226 024

BANQUE CHABRIERES**HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2021**

K€

	31-12-21	31-12-20
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	32 399	47 822
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	60	60
ENGAGEMENTS SUR ETS DE CREDIT		
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>		
ENGAGEMENT DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE RECUS D'EC	114 230	114 230
GARANTIE D'ORDRE DE LA CLIENTELE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

(en milliers d'Euros)

Postes		Notes	31-12-21	31-12-20
	PRODUITS & CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE			
1	+ Intérêts & produits assimilés	20	3 151	3 301
2	- Intérêts & charges assimilées	21	1 135	1 093
3	+ Produits sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 320	1 455
4	- Charges sur opérations de crédit-bail & assimilées		1 119	1 281
5	+ Produits sur opérations de location simple		0	0
6	- Charges sur opérations de location simple		0	0
7	+ Revenus des titres à revenu variable		0	0
8	+ Commissions (produits)	22	25 585	22 163
9	- Commissions (charges)	22	8 204	5 596
10	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		0	0
11	-/+ Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	0
12	+ Autres produits d'exploitation bancaire		94	0
13	- Autres charges d'exploitation bancaire		99	93
	PRODUIT NET BANCAIRE		19 591	18 856
14	- Charges générales d'exploitation bancaire	23	12 312	11 032
15	- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	23	698	885
	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		6 580	6 940
16	-/+ Coût du risque	24	-101	-1 182
	RESULTAT D'EXPLOITATION		6 480	5 758
17	-/+ Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		6 480	5 758
18	-/+ Résultat exceptionnel		-444	-46
19	- Impôts sur les bénéfices	25	1 471	1 745
20	-/+ Dotation/reprises de FRBG et provisions réglementées		0	0
	RESULTAT NET		4 565	3 967

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX (EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2021)

1. CADRE GÉNÉRAL

» 1.1 LA BANQUE CHABRIÈRES

La Banque Chabrières est la filiale bancaire du Groupement des Mousquetaires, détenue à 99 % par ITM Entreprises et à hauteur des 1 % restant par la Société Civile des Mousquetaires.

La Banque détermine sa stratégie et sa politique de développement en intégrant les attentes du Groupement et intervient aujourd'hui sur trois marchés clients différents : les Adhérents Mousquetaires, les Sociétés Mousquetaires et la clientèle des Points de Vente du Groupement.

» 1.2 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS

- En 2021, la Banque Chabrières a poursuivi son plan stratégique à moyen terme et lancé différentes actions commerciales pour améliorer son offre.
Plusieurs projets structurants ont été menés sur 2021 :
 - Le développement de son offre de paiements avec :
 - la dynamisation de l'offre cartes cadeaux en déployant sur l'enseigne ITM Equipement de la Maison (Bricomarché et Bricorama),
 - l'extension du paiement en ligne (PEL) aux enseignes Bricomarché et Bricorama ;
 - L'évolution de l'offre Clients des Points de Vente avec le lancement du « NFOIS CB » en partenariat avec CACF ;
 - L'intégration d'une nouvelle activité d'intermédiation en financements (juillet 2021 – rachat de l'activité Promex) ;
 - La poursuite de sa stratégie d'activation de comptes bancaires ;
 - La politique de digitalisation de son offre avec notamment le lancement de ChabNet/ChabFlux ;
 - L'optimisation de son pôle Gestion de Patrimoine avec l'arrêt de l'Agence Banque au quotidien Particuliers Mousquetaires ;
 - La diversification de son offre Assurance Vie.
- Information sur les conséquences de l'événement Covid-19.

La crise sanitaire a perduré en 2021 entraînant des répercussions sur l'économie.

Face à cette situation, Le Groupement a, de nouveau, su faire face à la crise avec agilité. De son côté, la Banque Chabrières n'a pas connu de modifications substantielles de ses activités et a poursuivi sa dynamique de développement.

La situation comptable à la fin de l'exercice 2021 tient compte des actions démarrées en 2020 et qui se sont poursuivies en 2021. Il n'est constaté aucune augmentation du risque de crédit lié au contexte sur la totalité du portefeuille actif. Le report d'échéance de crédit accordé en 2020 est terminé pour l'ensemble des dossiers concernés et n'a pas été reconduit en 2021.

D'autre part, la crise avait entraîné en 2020 un recul important du nombre de retraits DAB. Ce phénomène accentué par le passage du montant du paiement « sans contact » à 50 € avait été compensé par le rehaussement de la CIR au 1er janvier 2020. En 2021, le volume de retraits DAB affiche une croissance, mais est cependant inférieur aux années antérieures à la crise sanitaire du fait d'une modification des habitudes de retraits. Ce recul reste largement absorbé par la nouvelle tarification CIR.

En 2020, pendant la crise, ITM Entreprises avait consenti un nantissement d'espèce supplémentaire à la Banque de 20M€ ce qui avait amené le niveau total de nantissement d'espèces à 36 M€ sur 8 ans. Aucune modification quant à ce nantissement n'a été apportée sur l'exercice 2021 ce qui permet, en complément du niveau de fonds propres élevé, de garantir la solidité des ratios de la Banque Chabrières.

2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

» 2.1 MÉTHODE DE PRÉSENTATION APPLIQUÉE

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de la Banque Chabrières sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions applicables aux banques, telles que définies par le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 du 16 janvier 1991 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des établissements de crédit, ainsi que les règlements CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 modifié par les règlements CRC 2005-03 du 3

novembre 2005 du CRC 2007-06 du 14 décembre 2007 et du règlement ANC 2010-08 du 7 octobre 2010, modifié par le règlement de l'ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 et par le règlement à l'ANC 2020-10.

» 2.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

2.21 / PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

La Banque n'opère aucune opération en devises.

2.22/ OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit comprennent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Les crédits à la clientèle enregistrent les opérations effectuées avec les agents économiques autres que les établissements de crédits, que ce soit sous la forme de crédits ou de comptes ordinaires.

Les créances sur la clientèle comprennent des ouvertures de crédits permanents, des crédits de trésorerie, des crédits d'équipements à court, moyen et long terme et autres crédits à la clientèle, les comptes débiteurs de la clientèle ainsi que les créances rattachées, incluant notamment les intérêts courus non échus sur l'ensemble de ces créances.

Les accords crédits consentis mais non versés sont enregistrés au hors bilan au poste engagement de financement, ainsi que les lignes découvert accordés mais non utilisés.

Les créances sur la clientèle dont le recouvrement est devenu incertain font l'objet d'une dépréciation destinée à couvrir la perte probable qui en résultera pour la Banque. Les dépréciations affectées à des risques spécifiques sont portées en déduction des actifs correspondants.

A/ Créances et dépréciations sur les opérations de la SEP CHABRIERES SOFINCO (CACF) – pour les Crédits Renouvelables

○ Créances douteuses pour les Crédits Renouvelables

La Banque se conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Conformément à la réglementation, les créances sont enregistrées en créances douteuses au-delà d'un impayé de 90 jours.

Les dossiers de restructurés sont déclassés en créances douteuses dès la survenance d'un premier impayé.

L'identification des créances douteuses est faite conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13).

Les créances douteuses sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel, des créances impayées de plus de 3 mois, ou encore présentant un caractère contentieux.

L'encours douteux se décompose en :

- Créances douteuses ;
- Créances douteuses compromises (ce sont principalement les créances déchues du terme ou en cours de déchéance).

Avant la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour un montant égal à la somme de l'échu impayé et de l'à échoir en capital.

Après la déchéance du terme, les créances douteuses sont comptabilisées pour le montant en principal réclamé aux clients. Les intérêts de retard et indemnités légales ne sont enregistrés que lors de leur encaissement.

L'application du règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater la contagion et à traiter distinctement les créances restructurées.

La contagion consiste à étendre à toutes les créances d'un client le statut de douteux dès lors que l'une au moins de ses créances est douteuse.

- Créance restructurée pour les Crédits Renouvelables

Les créances restructurées au sens du règlement ANC 2014-07, sont des créances douteuses qui font l'objet d'une modification des caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) des contrats afin de permettre aux contreparties de rembourser les encours dus.

Les créances restructurées sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement ; elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et pour chacune de ces catégories :

- Restructurations ordinaires : qualification en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé et en douteux compromis des créances à partir du 4ème impayé ; les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains.

- Moratoires : qualification en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement prédéterminé.

- Dépréciation pour les Crédits Renouvelables

Conformément au règlement ANC 2014-07 (article 2231-1 et suivants), une dépréciation pour risque avéré est constituée : elle résulte de la détermination statistique des pertes engendrées par les créances douteuses compromises et non compromises (y compris la contagion) figurant au bilan. Elle est calculée depuis le 1er janvier 2005 en valeur actualisée au taux d'origine du contrat ou au dernier taux en vigueur en cas de taux révisable, conformément à l'article 13 dudit règlement.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux non compromis ou douteux compromis inscrits à l'actif. Les intérêts et accessoires échus impayés des encours douteux avant échéance du terme sont dépréciés à 100 % (hors contagion).

Sont intégrés dans le produit net bancaire, en intérêts et produits assimilés les reprises de dépréciation des créances douteuses compromises et non compromises liées au passage du temps. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque.

- Décote pour les Crédits Renouvelables

En application de l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07, une décote relative aux créances restructurées à des conditions hors marché est constituée. Elle concerne pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

Conformément à l'ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13) le montant de la décote est égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration déterminé selon les termes contractuels pour les prêts à taux variable.

La décote représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du contrat.

Elle est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution puis, est reprise dans le produit net bancaire en intérêts et produits assimilés sur la durée de vie du crédit.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

- Intérêts de retard

Conformément à l'article 2221-9 du ANC 2014-07, il n'est plus constaté d'intérêts dès lors que la créance est déclassée en douteux compromis.

B/ Créances et dépréciations sur les opérations de crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)

○ Créances douteuses Crédits clientèle (hors Crédits Renouvelables)

Conformément au règlement ANC 2014-07 (articles 2211-1 à 2251-13), les créances, même assorties de garanties sont enregistrées en encours douteux dès qu'elles sont porteuses d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable à la suite de :

- l'existence d'impayés supérieurs à 90 jours ;
- un risque de non recouvrement dû à une situation financière dégradée ;
- l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes.

Lorsqu'aucun règlement n'est intervenu au cours des 15 mois précédents, les créances sont déclassées des encours non compromis en encours litigieux.

Ce déclassement peut également être effectué si une information sur la solvabilité de la contrepartie est parvenue à la banque, ou à la demande du comité des risques.

Lorsque les conditions de solvabilité d'une contrepartie sont telles et qu'aucun reclassement en encours sain n'est prévisible, les encours concernés sont spécifiquement déclassés en encours douteux compromis. Les dossiers faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont notamment déclassés dans cette catégorie.

Dans le cas des créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiée à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux.

○ Dépréciation des créances douteuses

Les échéances impayées de plus de 3 mois sont provisionnées à 100 %. Concernant les dépréciations sur la partie non échue des créances douteuses, elles sont déterminées de façon individuelle sur chaque engagement en fonction du risque de crédit propre à chaque débiteur.

Les créances douteuses faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire sont déchues de leurs termes et sont provisionnées à 100 %, capital et intérêt.

Les créances faisant l'objet de redressement judiciaire ou de sauvegarde de justice sont provisionnées à 50 % du capital restant dû, les échéances échues et non réglées sont provisionnées à 100 %.

- Passage en perte

Un passage en perte est effectué pour une personne morale, lorsque celle-ci a été mise en liquidation, et que la banque a reçu un certificat d'irrécouvrabilité de la part du liquidateur, et que les cautions s'avèrent insolvable ;

Pour les personnes physiques, le passage en perte est effectif lorsque l'ensemble des recours possibles ont été effectués et que la situation du client est telle que la créance est irrécouvrable.

- Gestion des expositions non performantes (ENP) et des expositions restructurées (EBA/GL/2018/06)

Afin de suivre et gérer les expositions non performantes de son portefeuille de crédit, la Banque a mis en place dans son cadre d'appétence aux risques des indicateurs de pilotage.

Dans le cadre de sa stratégie de réduction de ses expositions non performantes, la Banque travaille à un plan d'action à court terme.

Dans son portefeuille de crédit la partie la plus exposée à ce risque porte sur la Clientèle des Points de Vente sur l'offre Crédit renouvelable. Ainsi, la Banque analyse en 2022 les opportunités d'un éventuel arrêt de l'activité qui pourrait se traduire par la cession du portefeuille de crédits.

La Banque a également adapté son processus de restructuration des expositions et les modalités de suivi des expositions restructurées.

Dans le portefeuille de crédits actifs sur les deux marchés Mousquetaires, une créance restructurée est caractérisée par l'existence d'une difficulté financière au niveau du client et d'une concession faite par la Banque sur les termes du contrat et encadrée juridiquement, permettant au débiteur de payer sa dette. Cette concession implique la mise en place d'un nouveau plan d'apurement.

Ces dossiers sont identifiés et suivis dans le cadre du dispositif de suivi et de maîtrise du risque de crédit.

En présence de difficultés financières, le réaménagement de la créance identifiée, encadrée ou non juridiquement, est alors validée en Comité des risques crédit.

La créance recevable en « restructuration » est d'abord maintenue en créance douteuse pendant une période d'observation au cours de laquelle tout impayé de plus de 30 jours entraîne une action immédiate de recouvrement. Après cette période d'observation, la créance est basculée en créance restructurée.

En 2021, aucune créance restructurée n'est identifiée. Cinq dossiers sont en cours pour des plans d'apurement mais encore dans la phase d'observation ; ils n'ont pas basculé en créance restructurée.

Les créances restructurées de la SEP Chabrières-SOFINCO sont pour l'essentiel des créances issues du surendettement.

Elles sont réparties en restructurations ordinaires et en moratoires (restructurations commençant par un délai sans paiement) et qualifiées :

- pour les restructurations ordinaires :

- en douteux non compromis des créances à partir d'un impayé
- en douteux compromis des créances à partir du 4ème impayé.

Les créances sur lesquelles aucun impayé n'est constaté sont classées en encours sains.

- pour les moratoires, en douteux compromis des créances ayant un délai de report supérieur à deux ans ou, si le délai est inférieur à deux ans, en l'absence d'un plan de remboursement prédéterminé.

Les créances restructurées de la SEP Chabrières-SOFINCO sont analysées dans le cadre du dispositif de mise en place des dossiers de surendettement et font l'objet d'un reporting dédié dans le Comité risque de la SEP Chabrières-SOFINCO.

2.23/ TITRES

La Banque Chabrières ne détient pas de portefeuille titres.

2.24/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont des actifs corporels qui sont détenus soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de services, soit pour être loués à des Tiers, soit à des fins administratives. Ces actifs sont utilisés sur plus d'une période.

Les immobilisations sont des actifs non monétaires identifiables, sans substance physique. Conformément aux règlements n° 2014-03 de l'Autorité des Normes comptables,

- les immobilisations sont inscrites pour leur coût d'acquisition ;
- les immobilisations sont amorties par composants sur leur durée fiscale, selon le mode linéaire ;
- pour les immobilisations incorporelles un amortissement économique est effectué, la banque n'effectue plus d'amortissement dérogatoire.

Dans le cadre de l'activité de crédit-bail, les immobilisations financées sont enregistrées à l'actif de la banque pendant toute la durée du contrat. Le transfert de propriété est effectif après le paiement de la valeur résiduelle. Concernant la valeur résiduelle, elle représente en général 1% du montant de l'immobilisation. Les immobilisations en crédit-bail sont amorties selon les modes linéaire et dégressif pour une durée comprise entre 60 et 84 mois.

2.25/ INTÉRÊTS ET ASSIMILÉS – COMMISSIONS

Les intérêts et agios générés par les activités de dépôt, de crédit et de trésorerie sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement de la prestation ;
- commissions rémunérant une prestation continue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

Les commissions sont constituées des opérations traitées pour le compte de la clientèle notamment les flux, monétiques et moyens de paiement.

Les commissions et produits assimilés sur opérations bancaires avec la clientèle sont enregistrés en résultat dès qu'ils sont dus. Les indemnités de résiliation et de retard sont enregistrées dès qu'elles sont acquises.

2.26/ CHARGES D'EXPLOITATION

Pour l'exercice 2021, celles-ci se répartissent comme suit :

- Frais de personnel (incluant les charges sociales et les cotisations retraite et taxes sur salaires) : 4 299 860 €
- Charges générales d'exploitation : 8 012 517 €

2.27/ COÛT DU RISQUE

Le coût du risque enregistre les coûts inhérents aux risques de crédit. Le poste intègre notamment :

- les dotations et reprises de provisions ;
- les pertes et abandons de créances ;
- les récupérations sur créances amorties ;
- la décote.

Les pertes sur créances douteuses sont comptabilisées après la constatation de l'irrécouvrabilité par les unités en charge du contentieux et validation du Comité des risques de crédit.

Les abandons sont comptabilisés à la suite de la prescription issue des commissions de surendettement.

2.28/ PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la Banque Chabrières, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement. La comptabilisation de ces éléments exceptionnels fait l'objet d'une appréciation de la Direction Générale.

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2021 est négatif de 444 K€ dont 9 K€ de charges liées au risque opérationnel, le reste correspondant aux produits et charges exceptionnelles (420 K€ de produits et 855 K€ de charges).

2.29/ MÉTHODE DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément aux statuts de la Banque, le montant des actions est arrêté sur décision du Conseil d'Administration.

NATURE DES INDICATIONS	2020	2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE		
Capital social	10 080 000	10 080 000
Nombre des actions ordinaires existantes	504 000	504 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
Résultat après impôts	3 966 813	4 564 606
Résultat distribué	-	-
RÉSULTAT PAR ACTION		
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,87	9,06
Dividende net attribué à chaque action	-	-

» 2.3 IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS CONSOLIDANTES

Les comptes de la Banque Chabrières sont consolidés par intégration globale dans les comptes d'ITM ENTREPRISES.SA - 24 Rue Auguste Chabrières 75015 PARIS

N° identification : 722 064 102

» 2.4 SITUATION FISCALE

Au 31 décembre 2021, le bénéfice fiscal s'élève à 5 465 293 €. L'impôt sur les sociétés, calculé pour sa totalité au taux de 26,5% s'établit à 1 448 303 €. La contribution sociale de 3,33 % assise sur l'impôt sur les sociétés s'élève à 22 615 €. Le montant total de l'impôt 2021 est de 1 470 918 € soit un taux d'imposition globale de 26.91%.

» 2.5 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Il n'a pas été constitué en 2021 de dotation aux amortissements dérogatoires.

» 2.6 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Dans le cadre de l'ordonnance 2014-15 du 20 février 2014 de l'Autorité des Normes Comptables, la Banque a constitué par voie de provisions, sur la période 1992 à 1997, un fonds pour risques bancaires généraux de 2 439 184,28 €.

Ce fonds, inscrit distinctement dans les capitaux propres de la Banque, est destiné à couvrir les risques inhérents à l'activité bancaire, et n'est pas affecté à des risques spécifiques déterminés à la clôture de cet exercice. Ceux-ci sont couverts par des dépréciations spécifiques ou par des provisions pour risques affectés.

» 2.7 ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

A - Afin de permettre à la Banque Chabrières de respecter les ratios prudentiels définis par la loi n°84-46 du 24 janvier 1984, le CRR 575/2013 du parlement Européen et le règlement d'exécution (UE) 2021/451 de la Commission Européenne relatif au contrôle des grands risques, la Banque Chabrières a obtenu d'un pool de banques regroupant CREDIT AGRICOLE CIB, SOCIETE GENERALE et NATIXIS la signature d'une garantie d'un montant global de 78 millions d'euros, amortissable sur une durée de 6 ans (échéance 1er juillet 2025).

Cette garantie couvre les créances de toutes natures de la Banque Chabrières sur les personnes constituant le Groupement des Mousquetaires au regard de la Commission Bancaire : Mousquetaires, points de vente aux enseignes du Groupement et filiales directes et indirectes d'ITM ENTREPRISES.

B - De même, la Société ITM ENTREPRISES a affecté des dépôts espèces au profit de la Banque Chabrières en garantie de ses créances de toutes natures sur les personnes constituant le Groupement des Mousquetaires. Le montant des dépôts ainsi nantis pour une période initiale de 8 ans est de 16 000 000 € au 26 mars 2021 (échéance 25/03/2029) ; le 27 mars 2020, un nantissement supplémentaire de 20 000 000 € a été mis en place (échéance au 27/03/2028).

C - Opérations sur instruments financiers à terme : des opérations de couverture des risques de taux d'intérêt ont été conclues avec divers établissements de crédit dans le cadre de la convention AFB relative aux opérations sur les marchés à terme. Ces opérations sont du type "macro-couverture" et prennent la forme de "caps".

L'encours de ces opérations au 31 décembre 2021 s'élève à 48 038 194.47 €.

La valeur de marché de ces positions est de 404 899,41 €.

En application des stratégies sur les activités de crédit exposées dans le rapport de gestion, les principes comptables appliqués sont les suivants :

- Garanties reçues des établissements de crédit : enregistrement pour leur valeur nominale par établissement garant.
- Nantissements de dépôt : enregistrement pour la valeur nominale des dépôts inscrits dans les comptes créditeurs de la clientèle.

- Contrats d'échange de taux d'intérêt : Ces opérations sont enregistrées en hors-bilan pour le notionnel des contrats. Les primes payées sont étalées sur la durée du contrat, et les intérêts courus à recevoir et à payer sont comptabilisés à chaque arrêté, pour les contrats non échus. En application de l'ANC 21014-07 art. 2521-1 à 2529-1, les intérêts courus sont enregistrés pour leur montant net tant au compte de résultat qu'en comptes de régularisation.

L'effet sur les comptes de régularisation des opérations en cours au 31 décembre 2019 est détaillé en notes 9 et 14. De plus, et selon l'ANC 2014-07, figure en note 24 la nature et le volume des instruments financiers concernés, ainsi que leur valeur de marché déterminée selon la méthode du coût de remplacement.

Les contreparties sont des établissements de crédit faisant l'objet d'une notation par les agences internationales de notation. Le risque de contrepartie est apprécié conformément aux dispositions du règlement 575/2013 du parlement européen et du conseil.

» 2.8 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes annuels font apparaître un bénéfice de 4 564 605,79 €. Il a été décidé de l'affecter comme suit :

- À titre de dividendes : 0 €, aucune distribution de dividende au titre de 2021.
- Au compte de report au nouveau : 4 564 605,79 €.

Historique des résultats distribués

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
DIVIDENDES	0 €	0 €	0 €

» 2.9 RÉSERVE LATENTE

CRÉDIT-BAIL EN K€	2020	2021
ENCOURS FINANCIER	3 451	3 710
ENCOURS SOCIAL	2 760	3 278
RÉSERVE LATENTE BRUTE	691	432

3. AUTRES INFORMATIONS

» 3.1 DONNÉES RESSOURCES HUMAINES

3.1.1/ EFFECTIF PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2021 SELON (ARTICLE 1124-55 ANC ; CODE DE COMMERCE D.123-300 ; RÈGLEMENT 2016-07).

EFFECTIF CONTRACTUEL	AU 31/12/2020	AU 31/12/2021
TECHNICIENS	17	22
Hommes	6	6
Femmes	11	16
CADRES	27	34
Hommes	13	18
Femmes	14	16
TOTAL	44	56

3.1.2/ PROVISIONS POUR RETRAITE

En France, les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartition auxquels sont versées des cotisations. Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

La Banque n'a pas d'engagement au titre de personnels en préretraite.

Les droits futurs relatifs aux indemnités de départ en retraite, au droit à la médaille du travail ainsi qu'au régime de retraites complémentaires, sont évalués selon une méthode actuarielle prenant en compte les règles de la Convention collective des banques, les taux de mortalité basée sur la table de mortalité INSEE, le taux de rotation des effectifs.

Les engagements correspondants ont fait l'objet d'une reprise de provision de 15 129 €.

3.1.3/ FORMATIONS

Au cours de l'exercice 2021, 59 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations pour un total de 880,85 heures de formation dont 40,6 h de formation sur l'e-learning télétravail.

» 3.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés aux Commissaires aux Comptes en 2021 au titre du contrôle légal des comptes de la Banque Chabrières se sont chiffrés à 100 000 € incluant la partie Commissariat aux Comptes et audit du système informatique.

» 3.3 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Les membres des organes de direction et d'administration ne bénéficient d'aucune rémunération autre que celle prévue dans le cadre de leur contrat de travail.

» 3.4 CRÉDITS ET AVANCES CONSENTIS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Néant.

» 3.5 DEPENSES EN MATIERE EN R& DEVENEMENT POST CLÔTURE

Néant

» 3.6 EVENEMENT POST CLÔTURE

Début mars 2021, un conflit militaire entre la Russie et l'Ukraine a éclaté, faisant entrer l'Union Européenne dans une nouvelle phase d'instabilité après deux années de pandémie. A la date d'arrêté des comptes, la Banque Chabrières n'est pas impactée par cette situation.

NOTE 1

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (actif, poste3)	31-12-21		31-12-20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs	153 713		114 871	
Valeurs en pension				
Prêts de durée inférieure à 3 mois				
Prêts de 3 mois à 1 an				
Créances rattachées				
TOTAL	153 713	0	114 871	0

NOTE 2

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (Actif, poste 4)	31-12-21				31-12-20	
	Encours Sains	Encours douteux	Dépréciations	Net	Net	
Comptes ordinaires débiteurs	5 888	390	317	5 888	5 377	
Autres Concours à la Clientèle	10 112			10 112	10 112	
* Crédits	66 234	3 195	1 659	67 770	70 902	
- dont crédits sains	65 876	164		66 040	69 691	
- crédits restructurés	358	471	256	572	604	
- Douteux non compromis		715	431	284	-213	
- Douteux compromis		1 805	932	874	777	
- Douteux litigieux		40	40	0	42	
* Valeurs non imputées	0	0		0	0	
TOTAL	82 233	3 585	1 975	83 843	86 390	

La décote sur prêts restructurés est directement déduite des encours bruts

Au titre de l'exercice 2021, le montant des reprises s'élève à 66 K€, comptabilisés en produits d'intérêts, pas de nouvelles dotations ce qui porte le montant de la décote à 38 K€ au 31 décembre 2021

NOTE 3

Obligations & autres titres à revenu fixe (Actif, poste 5)	31-12-21		31-12-20	
	cotés	non cotés	cotés	non cotés
Transaction				
Placement(Certificat de Dépôts négociable)		0		0
Investissement				
TOTAL	0	0	0	0

NOTE 4

PARTICIPATIONS (Actif, poste 8)	Pourcentages		Capitaux Propres	Résultat Dernier Exercice	Valeur Nette Comptable
	Contrôle	Intérêt			
	0,00%	0,00%	0	0	0

PARTICIPATIONS	31-12-21			31-12-20		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Actif						
Compte à vue	0		0	0		0
Prêts	0		0	0		0
Autres opérations	0		0	0		0
Titres de participation	0	0	0	0	0	0
Passif						
compte à vue	0		0	0		0
Hors bilan						
Engagements de financement	0		0	0		0
Engagements sur instruments financiers	0		0	0		0
C.EXPLOIT						
Charges Financières			0			0
Produits Financiers	0		0	0		0

NOTE 5

Crédit Bail et location avec option d'achat (Actif, poste 9)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations (1)	Clôture Exercice
Crédit Bail et location avec option d'achat	9 497	1 584	-993	-2 224	7 863
VALEUR BRUTE TOTALE	9 497	1 584	-993	-2 224	7 863
Amortissements	6 726	1 099	-988	-2 251	4 585
VALEUR NETTE COMPTABLE	2 771	485	-6	27	3 278

(1) comprend la sortie des matériels liés à des dossiers terminés en 2020 pour 2 065 k€, du compte d'immobilisatin en cours crédateurs en 2020 pour - 55 k€, et d'immobilisations liés à Central Expansion pour 214 k€.

NOTE 6

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Actif, poste 11)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Fonds de commerce	0	90			90
Immobilisations logiciels	4 576	55		138	4 769
Immobilisations en cours	0	129		0	129
VALEUR BRUTE TOTALE	4 576	274	0	138	4 988
Amortissements	3 810	401		138	4 349
VALEUR NETTE COMPTABLE	766	-127	0	0	639

La méthode d'amortissement utilisée pour les Logiciels est le LINEAIRE
La durée d'amortissement des Logiciels est de 3 ans.

NOTE 7

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Actif, poste 12)	Début exercice	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	Clôture Exercice
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	7 513	53	0		7 566
VALEUR BRUTE TOTALE	7 513	53	0		7 566
Amortissements	6 858	287	0		7 145
VALEUR NETTE COMPTABLE	655	-234	0		421

La méthode d'amortissement utilisée pour les immobilisations corporelles est le LINEAIRE
La durée d'amortissement des immobilisations Corporelles est de 5 ans

NOTE 8

AUTRES ACTIFS (Actif, poste 15)	31-12-21	31-12-20
Primes versées sur opérations de couverture de	561	582
Dépôts Fonds de garantie des dépôts	175	106
Créances fiscales	475	236
Autres créances	30	31
Comptes de stock et emplois divers	0	0
Autres débiteurs divers	708	602
TOTAL	1 949	1 556

NOTE 9

COMPTES DE RÉGULARISATION (Actif, poste 16)	31-12-21	31-12-20
Comptes d'encaissement	1 058	1 164
Produits à recevoir DAB	2 381	1
Commissions à recevoir et autres comptes de régularisation	4 770	4 390
TOTAL	8 209	5 555

NOTE 10

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT (Passif, poste 2)	31-12-21		31-12-20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes à vue	1			0
Dettes rattachées	2			0
Autres sommes dues	38		81	
TOTAL	41		81	

NOTE 11

DEPOTS RECUS DE LA CLIENTELE (Passif, poste 3)	31-12-21		31-12-20	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes à vue	169 149		96 515	
Comptes d'épargne à régime spécial	3		5 769	
Comptes de dépôt à terme inférieur à 3 mois		9 000		35 812
Comptes de dépôt à terme de durée comprise entre 3 mois et 1 an		27 000		27 000
Autres sommes dues	153		170	
Dettes rattachées	2		3	
TOTAL	169 307	36 000	102 457	62 812
	205 307		165 269	

NOTE 12

DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE (Passif, poste 4)	31-12-21	31-12-20
TCN GIE ITM Trésorerie	0	0
TCN Personnes physiques	0	0
TCN Personnes morales	0	0
Dettes rattachées	0	0
TOTAL	0	0

NOTE 13

AUTRES PASSIFS (Passif, poste 5)	31-12-21	31-12-20
Primes reçues sur IFAT	0	0
Créditeurs divers	3 168	1 715
Fournisseurs à payer	0	0
Provisions pour congés payés	273	205
TOTAL	3 441	1 920

NOTE 14

COMPTES DE RÉGULARISATION (Passif, poste 6)	31-12-21	31-12-20
Comptes d'encaissement	7 118	3 592
Produits constatés d'avance	56	67
Charges à payer	4 329	3 261
Autres comptes de régularisation	205	30
TOTAL	11 708	6 950

NOTE 15

PROVISIONS (Passif, poste 7)	Début Exercice	Différence de Change	Dotations	Reprises affectées	Reprises non affectées	Autres Variations	Fin Exercice
Provisions pour charges de retraites	230		0	-15			215
Autres provisions	257		847	-70			1 034
TOTAL	487		847	-85	0		1 249

NOTE 16

EVOLUTION DES FONDS PROPRES (Passif, postes 11 à 18)	Capital	Primes	Réserve Légale	Réévaluation	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat	Total
Position 31/12/2020	10 080	0	1 008	0	33 822	1	3 967	48 877
Résultat 2021							4 565	4 565
Distribution 2020							0	0
Dotation provisions réglementées								0
Affectation résultat 2020					3 967		-3 967	0
Position 31/12/2021	10 080	0	1 008	0	37 788	1	4 565	53 442

Les actionnaires de la Banque Chabrières sont :
- Le Groupement des Mousquetaires Intermarché : 99,99%
Nombre de parts : 504 000 Actions
Valeur Nominale : 20€

NOTE 17

Poste	OPERATIONS AVEC LES GROUPES ACTIONNAIRES	Entreprises liées amont	
		31-12-21	31-12-20
		Groupe ITM	Groupe ITM
	Actif		
3	Créances sur les		
4	Opérations avec la	10 141	10 000
	Passif		
2	Dettes envers les		
3	Dépôts clientèle	74 608	36 000
4	Dettes représentées		
	Hors bilan,		
5	Accord de		
6	Accord de garantie		
6	Autres garanties	36 000	36 000

NOTE 18

Poste	VENTILATION DE CERTAINS POSTES Actifs / Passifs selon leur durée résiduelle	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	TOTAL
	Actif					
3	Créances sur les établissements de crédit	153 713	0			153 713
4	Opérations avec la clientèle	21 034	14 398	37 851	10 560	83 842
5	Obligations & autres titres à revenu fixe	0	0			0
	TOTAL 2021	174 747	14 398	37 851	10 560	237 556
	TOTAL 2020	134 062	16 858	39 711	10 630	201 261
	Passif					
2	Dettes envers les établissements de crédit	41				41
3	Opérations avec la clientèle	178 307	27 000			205 307
4	Emissions de TCN	0	0			0
	TOTAL 2021	178 348	27 000			205 348
	TOTAL 2020	138 350	27 000			165 350
	Hors bilan					
8	Achat d'instruments financiers à terme	3 155	8 592	30 375	5 917	48 038
4	Vente d'instruments financiers à terme					0
	TOTAL 2021	3 155	8 592	30 375	5 917	48 038
	TOTAL 2020	3 266	8 866	32 302	9 424	53 858

NOTE 19

Ventilation des intérêts Courus	31-12-21	31-12-20
ICNE Autres concours à la clientèle	219 512	175 959
dont ICNE Crédits sains	218 390	174 401
dont ICNE Douteux compromis	1 123	1 558
TOTAL	219 512	175 959

NOTE 20

INTERETS & PRODUITS ASSIMILES (Compte de résultat, poste 1)	31-12-21		31-12-20	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	112	140	112	157
Intérêts sur comptes et prêts	0		0	
Intérêts sur crédits clientèle		2 388		2 561
Intérêts sur valeurs reçues en pension	0		0	
Intérêts sur créances douteuses		171		161
Produits sur engagements de financement		140		110
Produits sur engagements de garantie		0		0
Produits sur couvertures des risques de taux				
Autres intérêts et produits assimilés	0		0	
TOTAL	112	3 039	112	3 189
	3 151		3 301	

NOTE 21

INTERETS & CHARGES ASSIMILEES (Compte de résultat, poste 2)	31-12-21		31-12-20	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	42	0	31	0
Intérêts sur comptes et emprunts		4		8
Intérêts sur comptes d'épargne		13		13
Intérêts sur titres de créances négociables		0		0
Charges sur engagements de garantie reçues	702		605	
Charges sur couvertures des risques de taux	168		175	
Intérêts préjudiciables partenaire SEP	206		261	
Autres intérêts et charges assimilées	0		0	
TOTAL	1 118	17	1 071	22
	1 135		1 093	

NOTE 22

COMMISSIONS (Compte de résultat, postes 8 & 9)	31-12-21		31-12-20	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations de trésorerie & interbancaires	6 388	18 454	3 872	15 985
Opérations avec la clientèle	0	6 808	0	6 122
Opérations sur titres	0		0	
Autres commissions	1 818	322	1 723	58
TOTAL	8 204	25 585	5 596	22 163

NOTE 23

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION BANCAIRE (Compte de résultat, poste 14)	31-12-21	31-12-20
Salaires & traitements	2 550	2 458
Charges sociales	1 120	879
Impôts, taxes et assimilés sur rémunérations	329	243
Autres charges administratives	8 013	7 457
Dotation aux amortissements	698	889
TOTAL	13 011	11 917

NOTE 24

COUT DU RISQUE (Compte de résultat, poste 16)	31-12-21	31-12-20
Dépréciation sur créances douteuses	-2 167	-2 571
Dotation décalé	-38	3
Pertes sur créances irrécupérables provisionnées	-757	-1 137
Pertes sur créances irrécupérables non provisionnées		
Reprise de provisions sur créances douteuses	2 761	2 428
Récupération sur créances amorties	101	98
TOTAL COUT DU RISQUE	-101	-1 162

Le coût du risque comprend :

Crédits renouvelables : Dotation 2 294 K€. Reprises 2 761 K€ sur l'exercice 2021.

Pertes sur créances 757 K€ couvertes par des dépréciations ; récupération sur créances amorties pour 101 K€.

Analyse du coût du risque en K€	CDLT fin de période	Dépréciations					Pertes sur Créances Irrécupérables (Pertes et Profits)	Récupérations sur Créances Amorties	Transfert relatif au cto 2002-03 art 13 ¹	Coût du Risque Net 31/12/2021
		Stock Provisions Début Période 31-12-20	Dotations Période	Reprises Période	Ajustements hors coût du risque	Stock Provisions Fin Période				
TOTAL	1 162	2 803	2 167	2 761	-234	1 875	767	101	272	101
BILAN										
CREDITS BANQUE CHABRIERES (dont déchu)	578	1 211	477	691		797	-52			-468
Crédits Consommation SEP	604	1 592	1 690	1 869	-234	1 178	800	101	272	566

* Créances Douteuses et Litigieuses

NOTE 25

ANALYSE DE LA CHARGE FISCALE (Compte de résultat, poste 19)	31-12-21	31-12-20
Résultat net comptable hors impôts sur les bénéfices	6 036	5 712
Ecart de valeurs liquidatives	0	0
Produits de l'exercice provisoirement non imposables	-2 073	-1 972
Charges de l'exercice provisoirement non déductibles	1 503	2 405
RESULTAT FISCAL IMPOSE AU TAUX COURANT	5 465	6 145
IMPOT SUR LES BENEFICES	1 471	1 745